

## DECISION DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal  
(Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)  
En application de la délibération du 18 octobre 2023

**Le Maire de la Commune de l'île d'Yeu,**

**CONSIDERANT** la délibération du 18 octobre 2023 donnant délégation à la Maire pour fixer ponctuellement les tarifs des activités inhérentes à l'ensemble du secteur « Enfance - Jeunesse »

**CONSIDERANT** les sorties des périodes de congés scolaires d'avril, mai de juillet/aout 2025 et les activités organisées par le service jeunesse

### DECIDE

**DE FIXER** les tarifs des activités comme indiqué ci-dessous :

#### Espace-jeunes :

- Stage d'équitation à l'île d'Yeu du 14 au 17 avril 2025

QF	0-700	701-1100	1101 et +
prix	35 €	45 €	55 €

- Stage d'initiation drone à l'île d'Yeu le 31 mai 2025 le 31 mai 2025

QF	0-700	701-1100	1101 et +
prix	10 €	12 €	15 €

- Séjour culturel à Rennes du 15 au 18 juillet 2025

QF	0-500	501-700	701-900	901-1100	1101-1300	+ 1301
Prix	112 €	128 €	144 €	160 €	176 €	192 €

- Séjour sportif à Mervent du 04 au 08 aout 2025

QF	0-500	501-700	701-900	901-1100	1101-1300	+ 1301
Prix	79 €	91€	102 €	113 €	125 €	136 €

Les recettes seront encaissées par la régie PIF.

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain conseil municipal

Fait à l'île d'Yeu, le 22/04/2025

La maire,  
Carole Chauvaud

